



ARRETE N° 2025 - 615
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Boulevard Charles V
SARL TEVA
Du Lundi 10 Novembre 2025
Au Vendredi 26 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félix ALVAREZ,

VU la demande de Monsieur CHASSAING, pour le compte de la SARL TEVA – 4, allée Gabrielle Bligny – 93370 Montfermeil, afin, dans le cadre de travaux (PC 014 333 25 000 15 du 18/07/2025), Rue Haute, au n° 40, de réserver deux places de stationnement, Boulevard Charles V, Du Lundi 10 Novembre 2025, au Vendredi 26 Décembre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SARL TEVA est autorisée, dans le cadre de travaux, Rue Haute, au n° 40, de réserver deux places de stationnement, Boulevard CHARLES V, Du LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 au VENDREDI 26 DECEMBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Boulevard Charles V, sur 2 places de stationnement, et réservé aux véhicules (HC 465 QY et CY 087 WG) de l'entreprise intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

Les places de stationnement sont à réserver par la Société intervenante.

ARTICLE 3 :

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

- * Du 10 Novembre 2025 au 24 Novembre 2025 : Gratuit**
- * Du 25 Novembre 2025 au 26 Décembre 2025 : 256 € TTC (4 Euros X 32 jours d'occupation X 2 places de stationnement).**

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord des véhicules concernés ainsi que sur les places réservées, par panneaux réglementaires, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 3 Novembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire : Félix ALVAREZ

